

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

### ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque

Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs

### TARIF DES ABONNEMENTS

VOIE NORMALE	Six mois	Un an	VOIE AERIENNE		Six mois	Un an
			Un an	Six mois		
an Sénégal et autres Etats de la CEDEAO .....	15.000f	31.000f				
Etranger : France, Zaire R.C.A. Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie.			20.000f	40.000f		
Etranger : Autres Pays			23.000f	46.000f		
Prix du numéro .....	Année courante 600 f	Année ant. 700f				
Par la poste : .....	Majoration de 130 f par numéro					
Journal légalisé .....	900 f		Par la poste			

### ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne ..... 1.000 francs

Chaque annonce répétée ..... Moitié prix

(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).

Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520790630/81

## S O M M A I R E

### PARTIE OFFICIELLE

### DECRETS ET ARRETE

#### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2010

28 juin .....	Décret n° 2010-876 mettant fin aux fonctions d'un Ministre, nommant un nouveau Ministre et fixant la composition du Gouvernement..
8 juillet .....	Décret n° 2009-925 portant répartition des 1065 services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères.... 1067

#### MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE DES PRODUITS AGRICOLES ET DES PME

17 mai .....	Arrêté ministériel n° 4422 MMITPME-DMG portant attribution d'une autorisation d'exploitation de petite mine des rejets d'exploitation de phosphates de chaux à l'Entreprise Mapathé Ndiouck à Taïba (Région de Thiès) .....
	1083

### PARTIE NON OFFICIELLE

annonces .....	1084
----------------	------

## PARTIE OFFICIELLE

### DECRETS ET ARRETE

#### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

#### DECRET n° 2010-876 du 28 juin 2010

mettant fin aux fonctions d'un Ministre, nommant un nouveau Ministre et fixant la composition du Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43, 49 et 53 ;

Vu le décret n° 2009-451 du 30 avril 2009 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2010-749 du 10 juin 2010 mettant fin aux fonctions d'un Ministre et fixant la composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2010-810 du 24 juin 2010 mettant fin aux fonctions d'un Ministre et fixant la composition du Gouvernement ;

Sur proposition du Premier Ministre,

#### DECREE :

Article premier. - Il est mis fin aux fonctions de :

M<sup>me</sup> Sadiatou Sy, Ministre délégué auprès du Ministre de la Justice, chargée des Droits Humains.

Art. 2. - M<sup>me</sup> Coumba Gaye est nommée Ministre délégué auprès du Ministre de la Justice, chargée des Droits Humains.

Art. 3. - La composition du Gouvernement s'établit comme suit :

1. M. Madické Niang, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères ;

2. M. Bécaye Diop, Ministre d'Etat Ministre de l'Intérieur

3. M. Abdoulaye Diop, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances ;

4. M. Cheikh Tidiane Sy, Ministre d'Etat, Garde des Sceaux Ministre de la Justice ;
5. M. Abdoulaye Baldé Ministre d'Etat, Ministre des Forces armées ;
6. M. Djibo Leyti Kâ Ministre d'Etat, Ministre de de l'Environnement et de la Protection de la Nature.
7. M. Karim Wade, Ministre d'Etat, Ministre de la Coopération internationale, de l'Aménagement du territoire, des Transports aériens et des Infrastructures ;
8. M. Oumar Sarr, Ministre d'Etat, Ministre de l'Habitat, de la Construction et de l'Hydraulique ;
9. M<sup>e</sup> Ousmane Ngom, Ministre d'Etat, Ministre des Mines, de l'Industrie, de l'Agro Industrie et des PME ;
10. M<sup>me</sup> Awa Ndiaye, Ministre d'Etat, Ministre du Genre et des relations avec les associations féminines africaines et étrangères ;
11. M<sup>me</sup> Innocence Ntap, Ministre d'Etat, Ministre du Travail et des Organisations professionnelles ;
12. M. Diakaria Diaw, Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique,et l'Emploi ;
13. M. Samuel Amète Sarr, Ministre de l'Energie ;
14. M<sup>me</sup> Ndéye Khady Diop Ministre d'Etat, Ministre de la Famille, des organisations féminines et de la Protection de l'enfance ;
15. M. Khouraïchi Thiam, Ministre de l'Economie maritime ;
16. Professeur Amadou Tidiane Bâ, Ministre de l'Enseignement supérieur, des Universités, des Centres Universitaires, Régionaux (CUR) et de la recherche scientifique ;
17. M. Khadim Guèye, Ministre de l'Agriculture ;
18. M. Kalidou Diallo, Ministre de l'Enseignement Préscolaire, de l'Elémentaire du Moyen Secondaire et des Langues nationales ;
19. M. Modou Diagne Fada, Ministre de la Santé et de la Prévention ;
20. Docteur. Aliou Sow, Ministre de la décentralisation et des Collectivités locales ;
21. M. Mamadou Lamine Keita, Ministre de la Jeunesse ;
22. M. Thierno Lô, Ministre de l'Artisanat, du Tourisme et des relations avec le Secteur privé et le Secteur informel ;
23. M. Adama Sall, Ministre de l'Urbanisme et de l'Assainissement ;
24. M. Mamadou Bousso Lèye, Ministre de la Culture et des Loisirs ;
25. M<sup>me</sup> Oumou Khaïry Guèye Seck, Ministre de l'Elevage ;
26. M<sup>me</sup> Nafy Diouf Ngom, Ministre des Transports terrestres et des Transports ferroviaires ;
27. M. Moussa Sakho, Ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle ;
28. M. Amadou Niang, Ministre du Commerce ;
29. Moustapha Guirassy, Ministre de la Communication et des Télécommunications Porte parole du Gouvernement ;
30. M. Sada Ndiaye, Ministre des Sénégalais de l'Extérieur ;
31. M. Faustin Diatta, Ministre des Sports ;
32. M<sup>me</sup> Thérèse Coumba Diop, Ministre de l'Action sociale et de la Solidarité nationale ;
33. M<sup>me</sup> Aminata Lô, Ministre chargée des Relations avec les Institutions ;
34. M<sup>me</sup> Seynabou Ly Mbacké, Ministre de l'Entreprenariat féminin et de la Micro-finance ;
35. M<sup>me</sup> Fatou Blondin Ndiaye Diop, Ministre chargée des Technologies de l'Information et de la Communication ;
36. M<sup>me</sup> Khady Mbow, Ministre de l'Hygiène publique et du Cadre de Vie ;
37. M. Babacar Ndao, Ministre chargé des Ecovillages, des Bassins de rétention des Lacs artificiels et de la Pisciculture ;
38. M. Louis Seck, Ministre des Energies Renouvelables ;
- Ministres délégués :
39. M. Abdoulaye Diop, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget ;
40. M<sup>me</sup> Maïmouna Astou Guèye, Ministre délégué auprès du Ministre de la Coopération internationale, chargée de la Coopération décentralisée ;
40. M<sup>me</sup> Coumba Gaye, Ministre délégué auprès du Ministre de la Justice chargée des Droits Humains ;
- Art. 4. - Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.
- Pait à Dakar le 28 juin 2010.
- Abdoulaye WADE.
- Par le Président de la République :
- Le Premier Ministre,*
- Souleymane Ndéné NDIAYE.

**DECRET n° 2010-925 du 8 juillet 2010**  
**portant répartition des services de l'Etat et**  
**du contrôle des établissements publics, des**  
**sociétés nationales et des sociétés à participa-**  
**tion publique entre la Présidence de la**  
**République, la Primature et les ministères.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.**

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43 et 67 :

Vu la loi n° 90-07 du 28 juin 1990 relative à l'organisation et au contrôle des entreprises du secteur parapublic et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique :

Vu le décret n° 2009-451 du 30 avril 2009 portant nomination du Premier Ministre :

Vu le décret 2009-1405 du 22 décembre 2009 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères, modifié par le décret n° 2010-421 du 31 mars 2010 :

Vu le décret n° 2010-876 du 28 juin 2010 mettant fin aux fonctions d'un Ministre, nommant un nouveau Ministre et fixant la composition du Gouvernement :

Sur le rapport du Premier Ministre,

**DECRETE :**

Article premier. – Les services de l'Etat sont répartis entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ainsi qu'il suit :

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

1°) Cabinet du Président de la République et services rattachés :

- Inspection générale d'Etat ;
- Commission nationale de lutte contre la non transparence, la corruption et la concussion ;
- Cellule diplomatique ;
- le (s) Conseiller (s) diplomatique (s) ;
- Bureau du Représentant personnel du Chef de l'Etat auprès de l'Organisation Internationale de la Francophonie ;
- Cellule des Affaires protocolaires :
  - Service du Protocole présidentiel ;
  - Grande Chancellerie de l'Ordre national du Lion ;
- Cellule des Grands Projets ;
- Agence nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX) ;

- Mission de promotion de la Nouvelle Capitale politique et administrative du Sénégal ;

- Agence nationale de la Recherche scientifique appliquée ;

- Agence nationale de l'Energie solaire (ANDES).

- Cellule de la Communication :

- Porte parole de la Présidence de la République et chargé des relations avec la presse ;

- Conseiller en Communication ;

- Equipe de reportage.

- Cellule de Sécurité :

- Agence nationale de Sécurité ;

- Centre d'Orientation stratégique ;

- Secrétariat du Conseil national de Sécurité.

- Cellule de Coordination des missions régaliennes :

- Secrétariat du Conseil supérieur de la Magistrature ;

- Secrétariat du Conseil supérieur de la Cour des Comptes ;

- Comité national chargé de la Gestion de la Situation des Réfugiés, Rapatriés et Personnes déplacées ;

- Commission nationale de la Gestion des Frontières ;

- Comité national d'Organisation de la Conférence internationale sur le Dialogue islamo-chrétien ;

- Parc spécial automobile.

2°) Cabinet militaire du Président de la République :

- Le Chef d'Etat-Major particulier du Président de la République ;

- l'Inspection général des Forces armées ;

- Le Gouverneur militaire du Palais ;

- l'Escadrille présidentielle.

3°) Palais

- Le Gouverneur du Palais ;

- Le Cabinet de Madame la Présidente ;

- l'Intendance des Palais de la République ;

- le Palais présidentiel de Dakar ;

- la Résidence présidentielle de Popenguine ;

- l'Intendance des Palais nationaux ;

- Le Parc spécial automobile du Palais.

4° Secrétariat général de la Présidence de la République et services rattachés :

- Cellule administrative et de gestion ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement ;
- Bureau du Courrier général et de la Documentation ;
- Bureau d'Architecture ;
- Service du Parc automobile.
- Cellule des Corps de Contrôle :
  - Contrôle financier ;
  - Cellule économique, financière et fiscale.
- Cellule des NTIC :
  - Service informatique de la Présidence de la République ;
  - Service technique central des Chiffres et de la Sécurité des télécommunications ;
  - Laboratoire radioélectrique ;
  - Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes ;
  - Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE) ;
  - Agence SENECLIC - Réseau national de la Solidarité Numérique ;
  - Fondation du Fonds de Solidarité Numérique.
- Cellule des Affaires sanitaires, sociales et sportives :
  - Bureau d'assistance sociale et sanitaire ;
  - Bureau Sport.
- Cellule Formation, Education et Culture :
  - Cellule des Affaires juridiques ;
  - Cellule de la décentralisation ;
- Délégation à la Réforme de l'Etat et à l'Assistance technique ;
- Office pour l'Emploi des Jeunes de la Banlieue (OFEJBAN) ;
- Observatoire national de la Parité ;
  - Agence nationale de la Petite enfance et de la Case des Tout-petits.

PRIMATURE

1°) Cabinet du Premier Ministre et services rattachés :

- Service du Protocole ;
- Cellule d'analyse économique et sociale ;
- Cellule de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes ;
- Cellule de Communication ;
- Cellule d'Appui au MCA-Sénégal ;
- Haute Autorité de l'Aéroport Léopold Sédar Senghor ;
- Comité d'Orientation et de Suivi de la Stratégie de Croissance accélérée ;
- Comité interministériel de Restructuration des Entreprises publiques et parapubliques (CIREP) ;
- Cellule de Lutte contre la Malnutrition ;
- Agence nationale pour la Relance des Activités économiques et sociales en Casamance (ANRAC) ;
- Haute Autorité chargée de la Coordination de la Sécurité maritime, de la Sûreté maritime et de la Protection de l'Environnement marin (HASSMAR) ;
- Conseil national de Lutte contre le SIDA ;
- Millenium Challenge Account Sénégal (M.C.A.-Sénégal) ;
- Conseil national de la Sécurité alimentaire ;

2°) Secrétariat général du Gouvernement et services rattachés :

- Bureau de Suivi et Coordination (BSC) ;
- Service de liaison auquel est rattaché le Bureau du Visa ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement ;
- Commission de Contrôle des Véhicules administratifs ;
- Service informatique ;
- Division de la Gestion du Building administratif ;
- Bureau du Courrier général.

3°) Directions :

- Direction des Archives du Sénégal ;
- Direction de l'Imprimerie nationale.

4°) Autres administrations :

- Autorité de régulation des Marchés publics ;
- Ecole nationale d'Administration.

**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES****1°) Cabinet et services rattachés :**

- Service du Protocole ;
- Bureau de Presse et d'Information ;
- Bureau des Pèlerinages ;
- Inspection interne.

**2°) Secrétariat général et services rattachés :**

- Services des Conférences internationales et de la Traduction ;

- Bureau du Courier et de la Valise diplomatique ;
- Bureau du Chiffre ;
- Inspection des Postes diplomatiques et consulaires ;
- Agence comptable centrale des Postes diplomatiques et consulaires.

**3°) Directions :**

- Direction Afrique-Asie ;
- Direction Europe – Amérique – Océanie ;
- Direction des Organisations internationales ;
- Direction des Affaires juridiques et consulaires ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.
- Direction de l'Intégration Economique Africaine.

**4°) Autres administrations :**

- Commissariat général au pèlerinage aux Lieux Saints de l'Islam.

**MINISTERE DE L'INTERIEUR****1°) Cabinet et services rattachés :**

- Inspection des Services de Sécurité ;
- Inspection interne ;
- Service des Télécommunications ;
- Service des Archives communes ;
- Bureau du Courier commun ;
- Service de Formation ;
- Groupe national des Sapeurs-Pompiers ;
- Bureau de Suivi ;
- Bureau de Coordination du Groupe inter-gouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) ;
- Comité interministériel de Lutte contre la Drogue ;
- Bureau d'Entretien et de Maintenance du Réseau téléphonique et Fax.

**2°) Secrétariat général :****3°) Directions :**

- Direction générale de la Police nationale ;
- Services rattachés ;
- Direction de la Surveillance du Territoire ;
- Direction de la Police de l'Air et des Frontières ;
- Direction de la Police judiciaire ;
- Direction de la Sécurité publique ;
- Direction de la Police des Etrangers et des Titres de Voyage ;
- Direction de l'Ecole nationale de Police et de la Formation permanente ;
- Direction des Personnels ;
- Direction du Budget et des Matériels ;
- Direction générale des Elections ;
- Services rattachés ;
- Direction des Opérations électorales ;
- Direction de la Formation et de la Communication ;
- Direction des Affaires générales et de l'Administration territoriale ;
- Direction de l'Automatisation des Fichiers ;
- Direction de la Protection civile ;
- Direction des Constructions, équipements et autres édifices ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

**MINISTERE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES****1°) Cabinet et services rattachés :**

- Inspection générale des Finances ;
- Unité de Coordination et de Suivi de la Politique économique ;
- Fonds de Promotion économique ;
- Centre d'Etudes de Politiques pour le Développement ;
- Cellule nationale de Traitement des Informations financières ;
- Cellule de passation des Marchés publics ;
- Cellule de Communication ;
- Cellule de Formation et de Renforcement des Capacités.

- 2°) Cabinet du Ministre Délégué, chargé du Budget :
- 3°) Secrétariat général :
- 4°) Directions :
- Direction générale des Finances :
    - Services rattachés :
    - Direction du Contrôle interne :
    - Direction du Budget :
    - Direction de la Dette et de l'Investissement :
    - Direction de la Solde, des Pensions et des Rentes viagères :
    - Contrôleur des Opérations financières :
    - Direction du Matériel et du Transit administratif :
  - Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor :
    - Services rattachés :
    - Direction du Contrôle interne :
    - Direction de la Comptabilité publique :
    - Direction du Secteur parapublic :
    - Direction de l'Administration et du Personnel :
    - Trésorerie générale :
    - Paierie générale du Trésor :
    - Recette générale du Trésor :
    - Trésorerie – Paierie pour l'Etranger :
    - Trésoreries – Paieries régionales.
  - Direction générale des Douanes :
    - Services rattachés :
    - Direction du Contrôle interne :
    - Direction de Règlementation et de la Coopération internationale :
    - Direction des Opérations douanières :
    - Direction du Renseignement et des enquêtes douanières ;
    - Direction de la Facilitation et du Partenariat avec l'Entreprise :
    - Direction du Personnel et de la Logistique ;
    - Direction des Systèmes informatiques douaniers.

- Direction générale des Impôts et Domaines :
  - Services rattachés :
  - Direction du Contrôle interne :
  - Direction des Impôts :
  - Direction de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre :
  - Direction des Vérifications et Enquêtes fiscales :
  - Direction du Cadastre :
  - Direction de l'Administration et du Personnel :
  - Direction de la Législation, des Etudes et du Contentieux :
  - Direction du Recouvrement.
- Direction générale du Plan :
  - Direction de la Planification nationale et de la Planification régionale :
  - Direction des Stratégies de Développement :
  - Direction de la Planification des Ressources Humaines :
  - Direction de la Coopération économique et financière ;
  - Direction centrale des Marchés publics ;
  - Direction de la Prévision et des Etudes économiques ;
  - Direction de la Monnaie et du Crédit ;
  - Direction des Assurances :
  - Direction du Traitement automatique et de l'Information :
  - Direction de l'Appui au Secteur Privé ;
  - Direction de l'Administration générale et de l'Equipement ;
  - Agence judiciaire de l'Etat ;
  - Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés.
- 5°) Autre administration :
  - Agence nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal.

## MINISTRE DE LA JUSTICE

## 1°) Cabinet et service rattaché :

- Inspection générale de l'Administration de la Justice ;

- Conseil consultatif national des Droits de l'Homme.

## 2°) Cabinet du Ministre Délégué, chargé des Droits humains :

## 3°) Secrétariat général :

## 4°) Directions :

- Direction des Affaires civiles et du Sceau ;
- Direction des Affaires criminelles et des Grâces ;
- Direction des Services judiciaires ;
- Direction de l'Education surveillée et de la Protection sociale ;
- Direction de l'Administration pénitentiaire ;
- Direction des Constructions des Palais de Justice et autres édifices ;
- Direction de l'Informatique ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

## 5°) Autre administration :

- Centre de Formation judiciaire.

## MINISTRE DES FORCES ARMEES

## 1°) Cabinet civil et services rattachés :

- Inspection interne.

## 2°) Cabinet militaire et services rattachés :

- Bureau de Liaison et du Courrier ;
- Bureau de Sécurité du Building administratif ;
- Bureau de l'Action sociale des Forces armées.

## 3°) Services propres :

- Etat-Major général des Armées ;
- Haut-Commandement de la Gendarmerie nationale, Direction de la Justice militaire ;
- Direction de la Sécurité Militaire.

## 4°) Directions :

- Direction de la Documentation et de la Sécurité extérieure ;
- Direction des Personnels militaires et de la Mobilisation ;
- Direction des Affaires administratives, de l'Equipement et du Budget ;
- Direction du Contrôle, des Etudes et de la Législation ;
- Direction du Patrimoine historique des Armées ;
- Direction du Génie et de l'Infrastructure ;
- Direction du Matériel ;
- Direction des Transmissions ;
- Direction de l'Intendance ;
- Direction de la Santé ;
- Direction de l'Information et des Relations publiques.

## MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE.

## 1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Comité national du Comité inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel.

## 2°) Directions :

- Direction des Parcs nationaux ;
- Direction de l'Environnement et des Etablissements classés ;
- Direction des Eaux et Forêts, des Chasses ;
- Direction de la Conservation de Sols ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement ;

## 3°) Autres administrations :

- Centre national de Formation des Techniciens des Eaux et Forêts, Chasses et Parcs nationaux ;
- Centre de Suivi Ecologique ;
- Agence nationale de la Haute Autorité du désert ;
- Agence nationale de la Grande Muraille verte.

**MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRANSPORTS AÉRIENS ET DES INFRASTRUCTURES,**

**1°) Cabinet et services rattachés :**

- Bureau de Communication et de Documentation ;
- Bureau des Affaires juridiques ;
- Bureau du Suivi.

**2°) Cabinet du Ministre Délégué, chargé de la Coopération décentralisée :**

**3°) Secrétariat général et services rattachés :**

- Inspection des Affaires administratives et financières ;
- Inspection technique ;
- Centre de Formation et de Perfectionnement des Travaux publics ;
- Cellule de passation des marchés ;
- Bureau des Corridors ;
- Cellule informatique.

**4°) Directions :**

- Direction générale de la Coopération internationale :
  - Direction des Etudes, de la Planification et de la Programmation ;
  - Direction Amérique centrale et du Sud et d'Europe de l'Est ;
  - Direction du Moyen Orient et de l'Asie ;
  - Direction de la Coopération décentralisée.
- Direction générale des Infrastructures :
  - Direction des Routes ;
  - Direction des nouvelles infrastructures portuaires et ferroviaires ;
  - Direction des infrastructures aéroportuaires.
- Direction générale des Transports aériens et de l'Industrie aéronautique :
  - Direction des Etudes, des Industries et Services aéronautiques ;
  - Direction de la Législation, de la Réglementation et des Agréments ;
  - Direction des relations internationales, de la Promotion et de la Formation ;
  - Direction des Financements et du Partenariat Public Privé ;
  - Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

**5°) Autres administrations :**

- Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) ;
- Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA) ;
- Agence des Aéroports du Sénégal (ADS) ;
- Agence nationale de la Météorologie du Sénégal (ANAMS) ;
- Agence nationale de l'Aviation civile (ANACS) ;
- Agence nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT) ;
- Agence nationale des Nouveaux Chemins de Fer.

**MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HYDRAULIQUE**

**1°) Cabinet et services rattachés :**

- Inspection interne ;
- Inspection générale des Bâtiments ;
- Bureau de la Communication et de la Documentation ;

**2°) Secrétariat général :**

**3°) Directions :**

- Direction générale de la Construction des Bâtiments et Edifices publics de tous les ministères :
  - Direction des Constructions scolaires ;
  - Direction des Infrastructures médicales ;
  - Direction de la Construction des Bâtiments et Edifices généraux ;
- Projet « Une Famille, Un Toit ».
- Direction de l'Habitat ;
- Direction de la Gestion du Patrimoine bâti de l'Etat ;
- Direction de l'Hydraulique urbaine ;
- Direction de l'Hydraulique rurale ;
- Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau ;
- Direction de l'Exploitation et de la Maintenance ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

## 4° Autres administrations :

- Projet d'achèvement des programmes de construction et de réhabilitation d'édifices de l'Etat ;
- Projet de Construction de Logements Sociaux et de Lutte contre les Inondations et les Bidonvilles (Jaxaay).

**MINISTERE DES MINES,  
DE L'INDUSTRIE, DE L'AGRO INDUSTRIE  
ET DES PME**

## 1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne .
- Bureau de Presse et de Documentation ;
- Cellule de Planification et d'Evaluation des Programmes et Projets ;

## 2°) Secrétariat général et services rattachés :

- Cellule de passation des marchés publics ;
- Bureau des Etudes et de la Législation ;
- Bureau des Archives et de la Documentation ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Services régionaux des Mines, de l'Industrie, de la Transformation alimentaire des Produits agricoles et des PME.

## 3°) Directions :

- Direction des Mines et de la Géologie ;
- Direction de l'Industrie ;
- Direction de la Transformation Alimentaire ;
- Direction de la Promotion des Produits agricoles ;
- Direction des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

## 4°) Autres administrations :

- Agence sénégalaise pour la Propriété industrielle et l'Innovation technologique (ASPIT) ;
- Agence d'Aménagement et de Promotion des Sites industriels (APROSI) ;
- Bureau de Mise à Niveau (BMN) ;
- Projet YAKALMA.

**MINISTERE DU GENRE ET DES RELATIONS  
AVEC LES ASSOCIATIONS FEMININES  
AFRICAINES ET ETRANGERES**

## 1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne .
- Cellule d'Inforamation, de Communication et de Documentation :
- Cellule de Coordination des associations féminines africaines et internationales.

## 2°) Direction et service :

- Direction de l'Equité et de l'Egalité du Genre ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

**MINISTERE DU TRAVAIL,  
ET DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES**

## 1°) Cabinet et Services rattachés :

- Inspection interne :
- Bureau du Suivi :
- Service de la Communication.

## 2°) Directions :

- Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale ;
- Direction des Relations de Travail et des Organisations professionnelles ;
- Direction de la Protection sociale ;
- Direction des Statistiques du Travail et des Etudes ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

## 3°) Autres administrations :

- Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) ;
- Bureau des Relations avec les Organisations professionnelles ;
- Caisse de Sécurité sociale.

**MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE L'EMPLOI**

**1°) Cabinet et services rattachés :**

- Inspection interne ;
- Bureau du Suivi ;
- Service de la Communication.

**2°) Secrétariat général :**

**3°) Directions et services :**

- Direction de la Fonction publique ;
- Direction des Etudes, de la Législation et du Contentieux ;
- Direction de la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et de Compétences ;
- Direction de la Gestion des Carrières ;
- Direction de l'Emploi ;
- Service Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

**4°) Autres administrations :**

- Centre médico-social de la Fonction publique ;
- Centre national de Formation et d'Action (CNFA).

**MINISTÈRE DE L'ENERGIE**

**1°) Cabinet et services rattachés :**

- Inspection interne ;
- Bureau de Presse et de Documentation ;
- Cellule de Planification et d'Evaluation des Programmes et Projets ;

**2°) Directions :**

- Direction de l'Électricité ;
- Direction des Hydrocarbures et des Combustibles domestiques ;
- Direction de l'Economie et de la Maîtrise de l'Energie ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement ou Direction.

**3°) Autres administrations :**

- Agence sénégalaise d'Electrification rurale (ASER) ;
- Commission de Régulation du Secteur de l'Électricité (CRSE) ;
- Comité national des Hydrocarbures.

**MINISTÈRE DE LA FAMILLE,  
DES ORGANISATIONS FÉMININES  
ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**

**1°) Cabinet et services rattachés.**

- Inspection interne ;
- Cellule d'Information, de Communication et de Documentation ;
- Commissariat à la Sécurité alimentaire ;
- Cellule de Suivi des Programmes de Lutte contre la Pauvreté.

**2°) Directions :**

- Direction de la Famille ;
- Direction de la Protection des Droits de l'Enfant ;
- Direction des Stratégies de développement social ;
- Direction du Développement communautaire ;
- Direction des Organisations Féminines ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

**3°) Autre administration :**

- Centre national d'Assistance et de Formation pour les Femmes (CENAF) ;

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE MARITIME,**

**1°) Cabinet et services rattachés :**

- Inspection interne ;
- Cellule d'Etudes et de Planification ;
- Centre national de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture ;
- Centre de Perfectionnement, d'Expérimentation et de Vulgarisation de la Pêche ;

**2°) Secrétariat général :**

**3°) Directions :**

- Direction des Pêches maritimes ;
- Direction de la Pêche continentale ;
- Direction des Aires communautaires ;
- Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches ;
- Direction des Industries de Transformation de la Pêche ;
- Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds marins ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

## 4°) Autres administrations :

- Ecole nationale de Formation maritime ;
- Agence nationale des Affaires maritimes (ANAM).

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DES UNIVERSITES ET DES CENTRES  
UNIVERSITAIRES REGIONAUX (CUR)  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

## 1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspección interne ;
- Centre national de Documentation scientifique et technique ;
- Bureau de la Coopération et du Service des Organismes de Recherche ;
- Office du Baccalauréat ;
- Bureau de suivi ;

## 2°) Directions :

- Direction de la Recherche scientifique ;
- Direction de la Recherche technologique ;
- Direction de la Recherche en Biotechnologie ;
- Direction de l'Enseignement supérieur ;
- Direction des Bourses ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement ;

## 3°) Autres administrations :

- Centre d'Enseignement à Distance (CED) ;
- Ecole nationale d'Economie appliquée (ENEA) ;
- Ecole nationale supérieure d'Agriculture (ENSA) ;
- Ecole nationale des Cadres ruraux (ENCR) ;
- Ecole Polytechnique de Thiès (EPT).

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE**

## 1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Bureau de Presse et d'Information ;
- Bureau de la Formation professionnelle agricole ;
- Bureau des Relations avec les Organisations paysannes.

## 2°) Secrétariat général :

## 3°) Directions :

- Direction de l'Agriculture ;
- Direction de la Protection des Végétaux ;
- Direction de l'Horticulture ;
- Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

## 4°) Autres administrations :

- Agence nationale du Plan REVA.
- Centre de Formation professionnelle horticole (CFPH) ;
- Centre d'Initiation horticole (CIH) ;
- Centre de Perfectionnement agricole (CPA) ;
- Centre de Perfectionnement des Maraîchers (CPM) :
- Centre de Formation des Techniciens en Agriculture et Génie rural ;
- Bureau de la Législation agricole ;
- Commissariat à l'Après-Barrages ;
- Centre national de Formation en Cultures irriguées (CNFCI).

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT  
PRESCOLAIRE, DE L'ELEMENTAIRE,  
DU MOYEN SECONDAIRE  
ET DES LANGUES NATIONALES**

## 1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection générale de l'Education nationale ;
- Inspections d'Académie ;
- Unité de Coordination des Projets d'Education ;
- Division des Affaires juridiques, des liaisons et de la Documentation ;
- Division de l'Enseignement privé ;
- Division de l'Enseignement arabe ;
- Division des Sports et des Activités de jeunesse ;
- Inspection interne ;
- Inspection des Daaras modernes ;
- Bureau de suivi ;
- Division du Contrôle médical scolaire ;
- Centre national d'Orientation scolaire et professionnelle ;
- Division de la Radio - Télévision scolaire.

## 2°) Secrétariat général :

## 3°) Directions :

- Direction de l'Enseignement moyen secondaire général ;
- Direction des Examens et Concours ;
- Direction de l'Education préscolaire ;
- Direction de l'Enseignement élémentaire ;
- Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education ;
- Direction des Ressources humaines ;
- Direction des Equipements scolaires ;

- Direction de l'Alphabétisation et des Langues nationales ;
- Direction de la Formation et de la Communication ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

4°) Autres administrations :

- Institut national d'Etude et d'Action pour le Développement de l'Education (INEADE) ;
- Secrétariat général permanent de la Commission nationale pour l'UNESCO ;
- Ecoles de Formation d'Instituteurs (EFI) ;
- Institut national d'Education et de Formation des jeunes Aveugles (INEFJA).

**MINISTRE DE LA SANTE  
ET DE LA PREVENTION**

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Service national de l'Education et de l'Information pour la Santé ;
- Laboratoire national de Contrôle des Médicaments ;
- Cellule d'Appui et de Suivi du Plan national de Développement sanitaire ;
- Service national de l'Hygiène ;
- Cellule informatique.

2°) Secrétariat général :

3°) Directions :

- Direction de la Santé ;
- Direction de la Pharmacie et des Laboratoires ;
- Direction des Etablissements de Santé ;
- Direction de la Prévention médicale ;
- Direction des Ressources humaines ;
- Direction des Equipements et de la Maintenance ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

4°) Autres administrations :

- Centre national de Formation des Techniciens en Maintenance hospitalière (CNFTMH) ;
- Ecole nationale de Développement sanitaire et social (ENDSS).

**MINISTERE DE LA DECENTRALISATION  
ET DES COLLECTIVITES LOCALES**

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection des Affaires administratives et financières ;
- Inspection de l'Administration locale ;
- Service de Communication, de Documentation et des Relations publiques ;
- Centre national d'Etat civil ;
- Cellule de Planification et d'Evaluation technique des Programmes et Projets ;
- Comité national de Pilotage du Programme national de Développement local ;

2°) Secrétariat général :

3°) Directions :

- Direction des Collectivités locales ;
- Direction de la Décentralisation ;
- Direction de l'Appui au Développement local ;
- Direction de la Formation et de la Communication ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

4°) Autres administrations :

- Agence de Développement municipal ;
- Agence de Développement local.

**MINISTRE DE LA JEUNESSE**

1°) Cabinet et services rattachés :

- Centre national d'Information et de Documentation ;
- Inspection interne.

2°) Directions :

- Direction de la Jeunesse et de la Vie associative ;
- Direction des Etudes, de la Formation et de la Planification ;
- Direction de l'Education populaire ;
- Direction du Service civique national ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

3°) Autres administrations :

- Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ) ;
- Fonds national de Promotion de la jeunesse (FNPJ).

**MINISTÈRE DE L'ARTISANAT,  
ET DU TOURISME  
ET DES RELATIONS AVEC LE SECTEUR PRIVE  
ET LE SECTEUR INFORMEL**

**1°) Cabinet et services rattachés :**

- Secrétariat du Comité de gestion du Fonds de Promotion touristique ;
- Cellule de Promotion et des Aménagements touristiques ;
- Cellule d'intermédiation avec le secteur privé et le secteur informel ;
- Inspection interne.

**2°) Directions :**

- Direction des Etudes et de la Planification touristique ;
- Direction de la Réglementation et de l'Encadrement du Tourisme ;
- Direction des Ressources humaines et de la Formation ;
- Direction de l'Artisanat ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

**3°) Autres administrations :**

- Ecole nationale de Formation hôtelière et touristique ;
- Agence nationale pour la Promotion touristique ;
- Agence pour la Promotion et de Développement de l'Artisanat ;
- Centre de Formation artisanale de Dakar ;
- Centre de Perfectionnement des artisans ruraux ;
- Centre de Perfectionnement agricole et artisanal.

**MINISTÈRE DE L'URBANISME  
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**1°) Cabinet et services rattachés :**

- Inspection interne ;
- Bureau de la Communication et de la Documentation.

**2°) Directions :**

- Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture ;
- Direction de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol ;
- Direction de l'Assainissement urbain ;
- Direction de l'Assainissement rural ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

**MINISTÈRE DE LA CULTURE  
ET DES LOISIRS**

**1°) Cabinet et services rattachés :**

- Inspection interne ;
- Bureau de l'Architecture et des Monuments historiques ;
- Service des Relations publiques et de la Documentation ;
- Festival national des Arts et de la Culture (FESNAC) ;
- Maison de la Culture Douta Seck ;
- Orchestre national du Sénégal ;
- Biennale de l'Art africain contemporain ;
- Ecole nationale des Arts ;
- Galerie nationale des Arts ;
- Bibliothèque nationale du Sénégal ;
- Service des Spectacles Sons et Lumières.

**2°) Secrétariat général :**

**3°) Directions :**

- Direction des Arts ;
- Direction du Livre et de la Lecture ;
- Direction du Patrimoine culturel ;
- Direction du Parc culturel ;
- Direction de la Cinématographie ;
- Direction de la Francophonie ;
- Direction des loisirs ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

**MINISTÈRE DE L'ELEVAGE**

**1°) Cabinet et services rattachés :**

- Inspection interne ;
- Bureau de la Formation professionnelle en Elevage .

**2°) Directions et Services :**

- Direction de l'Elevage ;
- Direction de l'Elevage équin ;
- Direction des Services vétérinaires ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

**3°) Autres administrations**

- Centre national de Formation des Techniciens de l'Elevage et des Industries animales (CNFTEIA) ;
- Centre de Perfectionnement des Eleveurs (CPE).

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS TERRESTRES  
ET DES TRANSPORTS FERROVIAIRES**

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule de Coordination du Programme sectoriel Transport ;
- Centre de Contrôle technique des véhicules automobiles ;
- Cellule d'Information, de Communication, de Documentation et de Relations publiques.

2°) Secrétariat général :

3°) Directions et service :

- Direction des Transports routiers ;
- Direction des Transports ferroviaires ;
- Direction de la Circulation et de la Sécurité routières ;
- Service Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT  
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE**

1°) Cabinet et service rattaché :

- Inspection interne.

2°) Directions :

- Direction de la Formation professionnelle et Technique ;
- Direction de l'Apprentissage ;
- Direction de la Planification et des Ressources Humaines techniques ;
- Direction des Examens et Concours professionnels ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

3°) Autres administrations :

- Ecole nationale de Formation en Economie familiale et sociale (ENFEFS) ;
- Centre national de Formation professionnelle et commerciale Delafosse de Dakar (CFPC) ;

- Centre de Formation des Maîtres d'Enseignement technique (CNFMET) ;

- Centre de Formation professionnelle des Jeunes de Dakar (CFPJ) :

- Centre de Formation professionnelle et technique Sénégal-Japon (CFPT-SJ) :

- Centre d'Enseignement professionnel (CEP) :

- Centre national de Formation des Cours professionnels et Industriels (CNFCPI) :

- Centre régional d'Enseignement technique féminin (CRETF) :

- Centre d'Enseignement technique féminin (CETF) :

- Centre de Formation professionnelle de Joal-Fadiouth :

- Centre régional de Formation professionnelle (CRFP) :

- Centre d'Entreprenariat et de Développement technique ;

- Fonds de Développement de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle (FONDEF) :

- Institut de Coupe, Couture et Mode :

- Agence nationale de la Maison d'Outil.

**MINISTÈRE DU COMMERCE.**

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne.

- Commission nationale de la Consommation ;
- Commission nationale d'Assistance aux jeunes Marchands (CONAJEM).

2°) Directions et service :

- Direction du Commerce intérieur ;
- Direction du Commerce extérieur ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

3°) Autres administrations :

- Agence de Régulation des Marchés ;
- Agence sénégalaise de Promotion des Exportations.

**MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION  
ET DES TELECOMMUNICATIONS**

- 1°) Cabinet et service rattaché :
- Inspection interne ;
  - Service des Relations publiques et de la Documentation.
- 2°) Directions et Services :
- Direction de la Communication ;
  - Direction des Etudes, de la Planification et de la Législation en matière de Postes ;
  - Direction des Etudes, de la Planification et de la Législation en matière de Télécommunications ;
  - Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

**MINISTÈRE DES SENEGALAIS  
DE L'EXTERIEUR**

- 1°) Cabinet et services rattachés :
- Conseil supérieur des Sénégalaïs de l'Extérieur ;
  - Bureau d'Accueil, d'Orientation et de Suivi des Emigrés.
- 2°) Directions :
- Direction de la Promotion de l'Habitat des Sénégalaïs de l'Extérieur ;
  - Direction d'Appui à l'Investissement et aux projets ;
  - Direction des Affaires sociales ;
  - Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.
- 3°) Autre administration :
- Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalaïs de l'Extérieur.

**MINISTÈRE DES SPORTS**

- 1°) Cabinet et services rattachés :
- Inspection interne ;
  - Bureau de la Communication et de la Documentation.
- 2°) Directions :
- Direction de la Haute Compétition ;
  - Direction des Activités physiques et sportives ;
  - Direction de la Formation et du Développement sportif ;
  - Direction des Infrastructures sportives ;
  - Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.
- 3°) Autres administrations :
- Centre national d'Education populaire et sportive (CNEPS).

**MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE  
ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE**

- 1°) Cabinet et services rattachés :
- Service des Relations publiques et de la Documentation :
  - Inspection interne ;
  - Fonds de Solidarité nationale
- 2°) Direction et service :
- Direction de l'Action sociale ;
  - Service de l'Administration générale et de l'Equipement.
- 3°) Autres administrations :
- Ecole nationale des Travailleurs sociaux spécialisés ;
  - Office national des Pupilles de la Nation.

**MINISTÈRE DES RELATIONS  
AVEC LES INSTITUTIONS**

- 1°) Cabinet et services rattachés :
- Inspection interne ;
- 2°) Services :
- Service des Relations publiques et de la Documentation ;
  - Service des Relations avec les Assemblées ;
  - Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

**MINISTÈRE DE L'ENTREPRENARIAT FÉMININ  
ET DE LA MICRO FINANCE**

- 1°) Cabinet et services rattachés :
- Service des Relations publiques et de la Documentation ;
  - Inspection interne ;
- 2°) Directions et service :
- Direction de l'Entreprenariat féminin ;
  - Direction des Etudes et de l'Evaluation des projets;
  - Direction de la Micro finance ;
  - Service de l'Administration générale et de l'Equipement.
- 3°) Autres administrations :
- Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME) ;
  - Fonds national de Promotion de l'Entreprenariat féminin ;
  - Fonds d'Impulsion de la Micro-Finance ;
  - Fonds national de Crédit pour les Femmes.

**MINISTÈRE DES TECHNOLOGIES  
DE L'INFORMATION  
ET DE LA COMMUNICATION**

**1°) Cabinet et services rattachés :**

- Service des Relations publiques et de la Documentation ;
  - Cellule de Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication ;
  - Inspection interne ;
- 2°) Directions et service :**
- Direction des Technologies de l'Information et de la Communication ;
  - Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

**MINISTÈRE DE L'HYGIENE PUBLIQUE  
ET DU CADRE DE VIE**

**1°) Cabinet et services rattachés :**

- Service des Relations publiques et de la Documentation ;
  - Inspection interne ;
- 2°) Directions :**
- Direction de l'Hygiène publique ;
  - Direction de la Prévention individuelle et Collective ;
  - Direction du Cadre de Vie ;
  - Direction du Paysage et des espaces verts urbains ;
  - Direction de la Lutte contre les Encombremens ;
  - Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.
- 3°) Autre administration :**
- Agence nationale de la Propreté du Sénégal (APROSEN).

**MINISTÈRE DES ECOVILLAGES, DES BASSINS  
DE RETENTION, DES LACS ARTIFICIELS  
ET DE LA PISCICULTURE**

**1°) Cabinet et services rattachés :**

- Service des Relations publiques et de la Documentation ;
  - Station Piscicole de Richard Toll ;
  - Inspection interne ;
- 2°) Directions et service :**
- Direction des Bassins de Réception et des Lacs artificiels ;
  - Direction des Ressources aquacoles ;
  - Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

**3°) Autres administrations :**

- Agence nationale de l'Aquaculture ;
- Agence nationale des Ecovillages.

**MINISTÈRE DES ENERGIES RENOUVELABLES**

**1°) Cabinet et services rattachés :**

- Inspection interne ;
- Bureau de la Communication et de la Documentation ;

**2°) Directions et service :**

- Direction des Energies renouvelables ;
- Direction des Biocarburants et de la Biomasse ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

Art. 2. – Le contrôle des établissements publics énumérés ci-dessous relève de la Présidence de la République et des ministères ainsi qu'il suit :

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES**

- Ordre national des Experts Comptables et Comptables agréés.
- Caisse de Dépôts et de Consignations.

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

- Ordre des Avocats ;
- Ordre des Experts et Evaluateurs agréés ;
- Ordre des Huissiers de Justice ;
- Chambre des Notaires.

**MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES**

- Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC) ;
- Hôpital principal de Dakar.

**MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION  
INTERNATIONALE, DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DES TRANSPORTS AÉRIENS  
ET DES INFRASTRUCTURES**

- Centre expérimental de Recherche et d'Etudes pour l'Equipement (CEREEQ).

**MINISTÈRE DE L'HABITAT  
DE LA CONSTRUCTION  
ET DE L'HYDRAULIQUE**

- Office du Lac de Guiers.

**MINISTÈRE DES MINES,  
DE L'INDUSTRIE, DE L'AGRO INDUSTRIE  
ET DES PME**

- Institut de Technologie alimentaire (ITA).

## MINISTERE DE L'ECONOMIE MARITIME.

- Conseil sénégalais des Chargeurs (COSEC).
- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DES UNIVERSITES ET DES CENTRES UNIVERSITAIRES REGIONAUX (CUR) ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
- Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
- Université Gaston Berger de Saint-Louis ;
- Université de Thiès ;
- Université de Bambey ;
- Centre Universitaire Régional (CUR) de Ziguinchor ;
- Centre des Œuvres universitaires de Dakar (COUD) ;

- Centre régional des Œuvres universitaires de Saint-Louis (CROUS) ;

- Institut sénégal-britannique d'Enseignement de l'Anglais (ISBEA) ;
- Institut supérieur d'Education populaire et sportive (INSEPS) ;
- Ecole nationale supérieure d'Enseignement technique et professionnel (INSETP) ;
- Centre national de la Recherche Scientifique.

## MINISTERE DE L'AGRICULTURE,

- Institut sénégalais de Recherches agricoles (ISRA).
- Institut national de Pédologie.
- Barrage d'Affiniam.

## MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE, DE L'ELEMENTAIRE, DU MOYEN SECONDAIRE ET DES LANGUES NATIONALES

- Institut islamique de Dakar (IID).

## MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION

- Ordre des Médecins ;
- Ordre des Pharmaciens ;
- Ordre des Chirurgiens-Dentistes ;
- Centre hospitalier universitaire de Fann ;
- Hôpital Aristide le Dantec ;
- Hôpital des Enfants Albert Royer ;
- Hôpital général de Grand Yoff ;
- Hôpital régional de Thiès ;
- Hôpital Ibrahima Abdoulaye Niasse de Kaolack ;
- Hôpital Amadou Sakhir Mbaye de Louga ;
- Hôpital Lieutenant Colonel Mamadou Diouf de Saint-Louis ;

- Hôpital régional de Ziguinchor ;
- Hôpital régional de Tambacounda ;
- Hôpital Henrich Lubke de Diourbel ;
- Hôpital régional de Fatick ;
- Hôpital de Thiaroye ;
- Hôpital de Ourossogui ;
- Hôpital de Ndioum ;
- Centre hospitalier national Matlaboul Fawzaïni de Touba ;
- Centre national de Transfusion sanguine ;
- Centre national d'Appareillage et d'Orthopédie ;
- Pharmacie nationale d'Approvisionnement.

## MINISTERE DE L'ARTISANAT, DU TOURISME ET DES RELATIONS AVEC LE SECTEUR PRIVE ET LE SECTEUR INFORMEL

- Union nationale des Chambres des Métiers ;
- Chambres des Métiers.

## MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Ordre des Architectes ;
- Office national de l'Assainissement du Sénégal (ONAS).

## MINISTERE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

- Compagnie du Théâtre national Daniel Sorano (CTNDS) ;
- Manufacture sénégalaise des Arts décoratifs (MSAD) ;
- Bureau sénégalais du Droit d'Auteur (BSDA).

## MINISTERE DE L'ELEVAGE

- Ordre des Vétérinaires.

## MINISTERE DES TRANSPORTS TERRESTRES ET TRANSPORTS FERROVIAIRES

- Conseil exécutif des Transports urbains de Dakar (CETUD).

## MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Centre national de Qualification professionnelle (CNQP) ;
- Office national de Formation professionnelle (ONFP).

## MINISTERE DU COMMERCE,

- Union nationale des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture ;
- Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture.

**MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION  
ET DES TELECOMMUNICATIONS**

- Agence de Presse sénégalaise (APS).

Art. 3. - Le contrôle des sociétés nationales et des sociétés à participation publique énumérées ci-dessous relève des ministères ainsi qu'il suit :

**MINISTÈRE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES**

- Loterie nationale du Sénégal (LONASE) ;
- Compagnie bancaire pour l'Afrique occidentale (CBAO) ;
- Crédit du Sénégal ;
- Banque internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (BICIS) ;
- AXA Assurances Sénégal (AAS) ;
- AMSA Assurances ;
- Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS) ;
- Caisse nationale de Crédit agricole du Sénégal (CNCAS) ;
- Banque sénégal-tunisienne (BST) ;
- Banque islamique du Sénégal (BIS) ;
- Société sénégalaise de Réassurances (SENRE) ;
- Société nationale de Recouvrement (SNR) ;
- Fonds de Garantie automobile (FGA) ;
- Société nationale d'Assurance et de Crédit (SONAC) ;
- Compagnie nationale d'Assurance Agricole (CNAA).

**MINISTÈRE DE LA COOPERATION  
INTERNATIONALE, DE L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DES TRANSPORTS AERIENS  
ET DES INFRASTRUCTURES**

- Agence pour la Sécurité de la Navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) ;
- Société du Projet Aéroport International Blaise Diagne ;
- Société Air Teranga ;
- Société Sénégal Airlines.

**MINISTÈRE DE L'HABITAT,  
DE LA CONSTRUCTION  
ET DE L'HYDRAULIQUE**

- Société nationale des Eaux du Sénégal (SONES) ;
- Sénégalaise des Eaux (SDE) ;
- Société nationale des Habitations à Loyer modéré (HLM) ;
- Société immobilière du Cap-Vert (SICAP).

**MINISTÈRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE,  
DE L'AGRO INDUSTRIE ET DES PME**

- Société des Mines de Fer du Sénégal oriental (MIFERSO) :
- Société des Mines d'Or de Sabodala (SMS) ;
- Société d'Etudes des Phosphates de Matam.
- Industries chimiques du Sénégal (ICS) ;
- Africa-Soins (ex-SIPOA) ;
- Société des Textiles de Kaolack (SOTEXKA) ;
- Société du Domaine industriel de Dakar (SODIDA) ;

Société du Domaine industriel de Ziguinchor (SODIZI) ;

Société du Domaine industriel de Saint-Louis (SODISA).

**MINISTÈRE DE L'ENERGIE**

- Société nationale d'Electricité (SENELEC) ;
- Société PETROSEN ;
- Société africaine de Raffinage (SAR) ;
- Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) ;
- Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG).

**MINISTÈRE DE L'ECONOMIE MARITIME**

- Société d'Investissement et de Restructuration navale (SIRN) ;
- Société nationale du Port autonome de Dakar (SNPAD) ;
- Société d'Exploitation de la S.N.C.D.S. ;
- Consortium Sénégalais d'activités maritimes (COSAMA).

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,**

- SUNEOR ;
- Société nationale d'Aménagement des Terres du Delta et de la Vallée du Fleuve Sénégal (SAED) ;
- Société de Développement agricole et industriel (SODAGRI) ;
- Société de Développement des Fibres textiles (SODEFITEX) ;
- Agence nationale du Conseil agricole et rural (ANCAR).

**MINISTÈRE DE L'ARTISANAT,  
DU TOURISME ET DES RELATIONS  
AVEC LE SECTEUR PRIVE ET LE SECTEUR  
INFORMEL.**

- Société d'Aménagement et de Promotion des Côtes et Zones Touristiques du Sénégal (SAPCO) ;

**MINISTERE DE LA CULTURE  
ET DES LOISIRS**

- Société « Les Nouvelles Editions africaines ».

**MINISTERE DES TRANSPORTS TERRESTRES  
ET FERROVIAIRES**

Société Dakar Dem Dik ;

- Société anonyme du Petit Train de Banlieue (PTB.s.a).

**MINISTERE DU COMMERCE,**

- Centre international du Commerce extérieur du Sénégal (CICES).

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION  
ET DES TELECOMMUNICATIONS**

- Société nationale de Radiodiffusion et Télévision du Sénégal (RTS) ;

- Société sénégalaise de Presse et de Publication (SSPP) « Le Soleil » ;

- Société nationale « La Poste » ;

- Société nationale des télécommunications (SONATEL).

Art. 4. – Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret, notamment le décret n° 2009-1405 du 22 décembre 2009.

Art. 5. – Le Premier Ministre et les ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 8 juillet 2010.

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

*Le Premier Ministre,*

Souleymane Ndéné NDIAYE.

**MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE  
DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE  
DES PRODUITS AGRICOLES ET DES PME**

ARRETE MINISTERIEL n° 4422 MMITPME-DMG en date du 17 mai 2010 portant attribution d'une autorisation d'exploitation de petite mine des rejets d'exploitation des phosphates de chaux à l'Entreprise Mapathé Ndiouck à Taïba (Région de Thiès).

Article premier. - L'Entreprise Mapathé Ndiouck, ayant son siège au km 7,5, Boulevard du Centenaire de la Commune de Dakar, Sénégal, est autorisée à ouvrir et à exploiter une petite mine des rejets d'exploitation des phosphates de chaux à Taïba (Région de Thiès) pour une production de granulats de silex et produits résiduels de phosphates.

Art. 2. - La localisation dudit périmètre d'une superficie réputée égale à 76 ha 91 a 98 ca est définie par les points de coordonnées suivants :

Points	X	Y
1	302 328,19	1669 111,31
2	302 155,01	1668 542,87
3	302 078,25	1668 1402,17
4	301 902,88	1668 176,00
5	301 768,39	1667 979,06
6	301 706,04	1667 905,29
7	301 600,00	1667 799,67
8	301 598,98	1667 922,82
9	301 581,93	1668 043,25
10	301 496,74	1668 163,62
11	301 368,45	1668 262,33
12	301 304,60	1668 421,02
13	301 327,90	1668 505,05
14	301 791,55	1669 206,56
15	302 027,57	1669 130,08
16	302 177,72	1669 106,51

Art. 3. - Le montant de l'engagement de dépenses durant la période de validité de l'autorisation d'exploitation de petite mine est fixé à deux milliards de francs CFA.

Art. 4. - L'autorisation d'exploitation de petite mine est accordée pour une durée de trois ans à compter de la date de signature du présent arrêté. Elle est renouvelée dans les mêmes formes et pour la même durée jusqu'à épuisement du gisement exploité.

Art. 5. - L'autorisation d'exploitation de petite mine L'Entreprise Mapathé Ndiouck, dans les limites du périmètre octroyé et indéfiniment en profondeur, le droit exclusif de prospection et d'exploiter, selon des procédés semi industriels ou industriels, les substances minérales pour lesquelles elle est délivrée.

Art. 6. - L'Entreprise Mapathé Ndiouck, réalisera, à ses frais avant le démarrage d'une quelconque exploitation minière, une étude d'impact approfondie de l'exploitation sur l'environnement conformément aux dispositions de l'article 83 de la loi n° 2003-36 du 24 novembre 2003 portant Code minier et de l'article 26 du décret n° 2004-647 du 17 mai 2004 fixant les modalités d'application dudit loi.

Art. 7. - Pendant la phase de réalisation des investissements et le démarrage de la production de phosphates ou de l'extention de la capacité de production, L'Entreprise Mapathé Ndiouck, ainsi que les entreprises travaillants pour son compte, bénéficient de l'exonération de tous droits et taxes perçus à l'entrée y compris la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et le COSEC sur :

- les machines, matériels, matériaux, fournitures, véhicules utilitaires inclus dans le programme agréé et équipements destinés directement et indéfiniment aux opérations minières ;

- les carburants et lubrifiants alimentant les installations fixes, matériel, machine et autres équipement destinés aux opérations minières ;

- les produits pétroliers servant à produire de l'énergie utilisée dans la réalisation du programme d'exploitation de petite mine ;

- les parties et pièces détachées destinées aux machines et équipements destinés de façon spécifique aux opérations minières.

Art. 8. - Pendant toute la durée d'exploitation, L'Entreprise Mapathé Ndiouck est exonérée de la taxe d'exportation des produits issus de ses activités d'exploitation sur le périmètre de l'autorisation accordée.

Pendant une période de trois ans, L'Entreprise Mapathé Ndiouck bénéficie d'une exonération totale d'impôt notamment :

- exonération des taxes sur la valeur ajoutée de biens et services des fournisseurs locaux ou des prestataires domiciliés hors du Sénégal ;

- exonération des droits et taxes de sortie ;

- exonération de l'impôt minimum forfaitaire ;

- exonération des patentnes et contributions foncières des propriétés bâties et non bâties à l'exception des immeubles à usage d'habitation ;

- exonération de la contribution forfaitaire à la charge de l'employeur ;

- exonération des droits et taxes frappant les actes constatant la constitution de sociétés et les augmentations de capital.

Art. 9. - L'autorisation d'exploitation de petite mine peut être à tout moment retirée après mise en demeure par le Ministre chargé des Mines pour des motifs suivants :

- violation grave des dispositions de la réglementation minière ;

- non versement des droits ou de redevances minières exigibles ;

- non respect des obligations relatives à la protection de l'environnement et à la préservation du patrimoine archéologique et forestier ;

- non démarrage des travaux, six mois après la notification de l'arrêté d'autorisation d'ouverture et d'exploitation de carrière privée sans motif valable ;

- abandon de l'exploitation durant une année, sans motif valable ;

- manquement grave aux règles de l'hygiène et de sécurité du travail.

Art. 10. - L'Entreprise Mapathé Ndiouck doit procéder, dans les deux mois suivant l'attribution de l'autorisation, à la délimitation du périmètre par établissement de bornes et de repères conformément à la législation minière.

Elle doit démarrer les activités dans les trois mois suivant l'attribution de l'autorisation.

Art. 11. - Le Gouverneur de la Région de Thiès et le Directeur des Mines et de la Géologie sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### ANNONCES

*(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)*

Etude de M<sup>e</sup> Serigne Mbaye Badiane, notaire  
5-7 Avenue Carde, 4<sup>e</sup> étage - Dakar

#### AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 26.028-DG, appartenant à M<sup>me</sup> Anne Ndella Louise Kamara. 2-2

Etude de M<sup>e</sup> Bineta Thiam Diop, notaire  
Pikine Khourounar - Cité Sotiba n° 204 bis

#### AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription du bail inscrit sur le titre foncier n° 4.688-DP, appartenant à M. Mamadou Alassane Samb. 2-2

Etude de M<sup>e</sup> Aïda Seck Ndiaye, notaire  
Place de France - BP 949 - Thiès

#### AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 3.979-TII, appartenant à M<sup>me</sup> Mame Marie Ndiaye. 2-2

#### AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 2.880 de Kaolack, appartenant au sieur Issa Kébé. 2-2